



# McGill

N° de référence : C-190618

## **Professeur(e) adjoint(e)/Professeur(e) agrégé(e) (clinique)**

---

Faculté de médecine – Département de psychiatrie (Institut universitaire en santé mentale Douglas)

---

### **Description de poste**

Le Département de psychiatrie de l'université McGill est à la recherche de candidats et candidates pour combler un poste à temps plein en tant que membre du corps professoral contractuel, niveau de professeur adjoint ou agrégé (clinique). Le niveau professoral sera déterminé en fonction des qualifications et de l'expérience du candidat ou de la candidate. Ceci est un mandat de trois ans, renouvelable.

Le candidat retenu possédera un large éventail d'habiletés cliniques et la capacité à travailler au sein d'équipes interdisciplinaires dans le domaine de la santé mentale des jeunes et de la psychose en tout début d'évolution. Le candidat devra également démontrer une expérience dans le domaine de l'éducation et / ou un dossier de recherche actif. Le candidat sera attiré à la pratique clinique de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas.

L'Institut universitaire en santé mentale Douglas fait partie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-ODIM) dont la mission est d'offrir des soins et des services de pointe et de faire avancer les connaissances en santé mentale dans le but de les partager. Le Département est fier de son milieu de travail respectueux, multidisciplinaire et inclusif dans ses différentes sphères d'activités, incluant la formation de divers groupes d'étudiants.

Le département est affilié à McGill, l'université la plus internationale du Canada. Montréal offre une qualité de vie très élevée et est l'une des villes les plus multiculturelles et les plus animées d'Amérique du Nord.

### **Tâches principales**

Le candidat retenu devra dispenser un enseignement et une supervision cliniques de haut niveau aux résidents et aux étudiants en médecine, participer aux activités administratives de l'hôpital, mener des activités scientifiques et apporter une contribution novatrice à la mission académique du Département.

### **Qualifications et formation exigées**

Exigences du poste

- Doit avoir terminé une formation avancée en psychiatrie (études supérieures/fellowship).
-

- Doit être un médecin titulaire d'un permis d'exercice leur permettant de pratiquer la psychiatrie dans la province de Québec.
- Forte capacité à s'engager dans tous les aspects d'un département de psychiatrie affilié à une université (clinique, académique et/ou recherche).
- Excellentes compétences linguistiques (français et anglais).

#### Atouts

- Les cliniciens-chercheurs détenant un MD/PhD (ou une formation intensive axée sur la recherche) sont vivement encouragés à postuler.
- Expérience clinique dans le domaine de la schizophrénie, y compris la psychose en tout début d'évolution.
- Solide expérience clinique/académique auprès de jeunes à risque de développer une psychose.

---

### RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOI

---

<i>Type d'emploi :</i>	Corps professoral contractuel (clinique)
<i>Rang :</i>	Professeur(e) adjoint(e)/agrégé(e)
<i>Statut professionnel :</i>	Temps plein
<i>Salaire :</i>	La rémunération salariale sera établie en fonction du barème d'honoraires du système de la santé québécois
<i>Période d'affichage :</i>	30 jours à partir de la date d'affichage

---

### PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

---

Il faut déposer le dossier de candidature en ligne à l'adresse : <http://www.mcgill.ca/medicine-academic/positionsavailable>

Il faut inclure au dossier les documents justificatifs suivants :

- une lettre de présentation et un curriculum vitae (en un seul document PDF);
- une lettre faisant état de l'expérience du candidat ou de la candidate dans le domaine de la recherche (si d'autres documents sont joints, les combiner pour faire un seul document PDF);
- le nom et les coordonnées de trois personnes prêtes à fournir des références.

*L'Université McGill recrute en fonction du mérite et s'engage fermement à respecter les principes d'équité et de diversité au sein de sa communauté. Nous accueillons favorablement les demandes*

*d'emploi des personnes racisées et de minorités visibles, des femmes, des personnes autochtones, des personnes handicapées, des minorités ethniques, des personnes de toute orientation et identité sexuelles, ainsi que toute personne possédant les aptitudes et les connaissances lui permettant de travailler en collaboration avec diverses communautés.*

*McGill reconnaît également et considère à juste titre l'incidence de congés (comme, des congés liés à des soins à un membre de la famille ou à des problèmes de santé) qui auraient pu causer des interruptions ou des ralentissements de carrière. Nous encourageons les personnes candidates à nous informer de tout congé qui aurait eu un effet sur leur productivité, et conséquemment sur leur cheminement de carrière. Cette information sera prise en considération afin d'assurer une évaluation équitable du dossier de candidature.*

*L'Université McGill met en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi et invite les membres des groupes visés à indiquer leur appartenance à ces derniers dans leur dossier de candidature. L'établissement cherche également à assurer le traitement équitable et la pleine intégration des personnes handicapées en déployant tous les efforts nécessaires pour mettre en œuvre les principes de design universel de manière transversale, parmi tous les aspects de la communauté de McGill, et à l'aide des politiques et des procédures sur les mesures d'adaptation en milieu de travail. Les personnes handicapées qui pourraient avoir besoin d'accommodements à n'importe quelle étape du processus de candidature sont invitées à communiquer en toute confidentialité avec la professeure Angela Campbell, vice-principale exécutive adjointe (équité et priorités académiques) par courriel ou par téléphone au 514-398-1660.*

*Nous encourageons toutes les personnes qualifiées à postuler ; veuillez noter que, conformément aux exigences de l'immigration canadienne, la priorité sera toutefois accordée aux personnes de citoyenneté canadienne ainsi qu'aux personnes ayant obtenu la résidence permanente.*

---